

Listes « CCR » et « SNASUB » des Conseils de Paris 12					à : Simone BONNAFOUS , Présidente de l'Université Paris 12 Val de Marne	
	<u>Copies :</u>				P. SAINT CYR M-H. FIQUET B. JACQUET J. PRIGENT M.VERGNES	SUZANNE PONTIER CHRISTIAN RÉGNAUT MARIE-CLAUDE BILLON LUC HITTINGER MARCEL PARIAT

Objet : Demandes et propositions concernant les processus de décision ; cas des emplois et recrutements
Participation aux instances de collègues se reconnaissant dans les plateformes « CCR » et « SNASUB »

Créteil, le 2 juin 2008

Madame la Présidente,
et Chère Collègue,

La perspective de l'élaboration concertée d'une « charte démocratique » a été tracée afin de mettre en place des modes de concertation et d'implication des acteurs de l'université concernés. Ayant émis cette proposition dès l'automne 2007 sous l'intitulé « charte de bonnes pratiques », nous en attendons qu'elle permette de mieux associer les parties concernées à la préparation et à l'exécution des différents actes de l'établissement, dès lors que les textes n'ont pas prévu les garanties suffisantes à cet effet. La Charte vaudra donc engagement de la part des différentes parties sur l'application effective de ces modalités.

Dans l'attente de sa rédaction et de son adoption, un certain nombre de décisions seront préparées et prises sur des sujets importants, notamment sur les emplois. Nous proposons à cet effet des modalités de nature à leur conférer dès maintenant un caractère concerté. Nous abordons ensuite le point de la participation des élus des Listes « Coopérations – Collégialité – Réussite » et des Listes « SNASUB et sympathisants », ainsi que des organisations qui les soutiennent, aux instances et à la direction de l'université.

1) Processus de décision concernant les emplois de personnels enseignants

L'exercice consistant chaque année à recenser, sur la base d'un cadrage du ministère et de l'université, les besoins en emplois de la part des composantes et des services (destination des emplois vacants et demandes de création d'emplois), donne lieu à des observations récurrentes sur la méthode et sur le fond. En particulier, les élus des listes soutenues par la FSU et par SLR se sont souvent émus de la tendance au renforcement, sous couvert de critères de « puissance scientifique », des entités déjà les mieux dotées, quand nombre d'évaluations font état d'une nécessité de renforcement d'autres équipes dont l'effectif est jugé trop réduit.

Quant à nos questions sur les degrés d'encadrement respectifs des activités d'enseignement et de recherche des différents secteurs, elles ont donné lieu à une réponse constante sur l'absence de fiabilité des indicateurs destinés à mesurer et à comparer cet encadrement. Enfin, s'agissant des profils des emplois, ils sont trop souvent rédigés par un cercle très restreint d'acteurs et entérinés pour suite à donner sans un contrôle suffisant sur les conditions de leur élaboration.

Nous formulons dans cet esprit les propositions et demandes suivantes :

- **un tableau de bord pérenne des besoins en emplois** des composantes et services mis en œuvre non seulement lors d'un recensement annuel en vue des campagnes de recrutement, mais sur la durée. Accessible aux membres des Conseils, un tel instrument permettrait de recouper, authentifier et mettre à jour les données à la faveur de navettes, de choisir en connaissance de cause la spécialité d'un emploi (Section du CNU) sans être à la merci d'échos approximatifs ou d'interprétations de dernière minute au moment de statuer en Conseil sur le traitement d'un ensemble d'emplois.

- **un historique des recrutements** permettant d'éditer la liste des emplois d'enseignant-chercheur pourvus depuis 10 ans, classée par laboratoire de destination et département d'UFR, accessible aux membres des Conseils conformément à l'engagement qui a été émis dans ces termes lors d'un récent CA à notre demande en vue de garantir un certain équilibre de l'affectation des emplois.

- **un cahier des charges de l'élaboration des profils d'emplois**, conçu de façon à garantir de « *bonnes pratiques* » : échanges collectifs et pluralistes avec vote de conseils de labos, de départements, de composantes, authentifiés par les PV des instances consultées sur les volets scientifique et pédagogique.

- **un vrai travail d'instruction et de préparation des Conseils**, qui ne doit plus être l'apanage unique d'une Commission Transversale. Un CA de 30 membres au stade des demandes d'emplois, un CA restreint de 14 à l'étape du pourvoi des emplois d'enseignant-chercheur, doivent pouvoir jouer un rôle d'instruction et de préparation dans l'intervalle des séances, notamment à la faveur de plateformes numériques de données partagées.

2) Processus de décision concernant les emplois de personnels BIATOSS

Le bon usage des consultations préalables en vigueur jusqu'ici au stade de la CPE et de ses groupes de travail devra prévaloir dans le CTP afin d'assurer transparence et concertation sur la préparation des décisions. Un tableau de bord des besoins en emplois de personnels BIATOSS de différentes catégories dans les composantes et services sera également utile pour la prospective et une meilleure définition des priorités. Le manque de cadres intermédiaires reste criant dans de nombreux secteurs, particulièrement dans les scolarités.

3) Composition, constitution et rôle des commissions auprès des Conseils

Cela concerne la composition et la désignation des membres des différentes commissions appelées à instruire et à préparer des décisions : commissions des moyens et commission des statuts auprès du CA, commissions auprès du CS, commission transversale. Il nous apparaît que la place dévolue aux élus de nos listes doit être en rapport avec leur représentativité. Concernant par exemple la Commission d'Évaluation, il nous semble équitable que plusieurs élus de nos listes soient d'emblée désignés en position de titulaire.

Qu'il s'agisse des commissions ou des Conseils, les élus doivent pouvoir s'investir dans l'instruction des dossiers et s'inscrire dans un débat contradictoire constructif préalable aux décisions. Ainsi, la gestion de l'université s'inscrirait bien dans sa tradition collégiale et le réel fonctionnement délibératif de ses instances conduirait à ce que personne n'ait le sentiment d'être amené à valider en conseil des décisions déjà finalisées.

4) Participation à l'exécutif de collègues se reconnaissant dans les plateformes « *CCR* » et « *SNASUB* »

Notre demande formulée lors de la campagne des élections aux Conseils portait d'une part sur la prise en compte de nos propositions dans les orientations et le fonctionnement de l'université, d'autre part sur l'idée d'un exécutif pluraliste à la mesure de la représentativité conférée à nos listes par les électeurs.

Sur le premier point, si certaines de nos propositions ont été reprises dans le texte du Projet Quadriennal 2009 - 2012, d'autres ne l'ont pas été sur des points où le débat a vocation à se poursuivre. C'est le cas par exemple des deux demandes suivantes : (a) modes de valorisation des travaux réalisés par un enseignant-chercheur de Paris 12 dans une équipe externe (b) réaffirmation du caractère coopératif et non substitutif du PRES.

Sur le second point, nous souhaitons pouvoir discuter de l'attribution à des membres de nos listes, ou à des collègues se reconnaissant dans les plateformes « *CCR* » et « *SNASUB* », de rôles sur des dossiers ayant trait principalement aux formations et à la recherche qui sont notre cœur de métier. Cela suppose que chacun puisse participer équitablement au débat au sein de l'exécutif. C'est dans ce cadre qu'il nous semble naturel d'inscrire la proposition faite à l'un d'entre nous sur un dossier particulier, à laquelle il lui appartiendra de faire connaître sa réponse.

Nous souhaitons sur ces différents points un échange avec les membres de l'exécutif concernés. Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Présidente et Chère Collègue, nos sincères salutations,

Catherine Deville - Cavellin, Julien Giral, Élisabeth Kertesz - Vial, Gérard Lauton, Mustapha Zidi,
pour les Élu.e.s des Listes « *CCR* » et des Listes « *SNASUB & sympatisants* » de Paris 12.